

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.-
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.-	6.50	4.-
Envoi par numéro	15.	7.80	4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance. Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et 2.40 par an pour l'ETRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		
Minimum d'insertion 1 franc			

Pour renseignements et devis s'adresser à "L'administration du Journal" à Sion

MODES ■ EXPOSITION

d'un grand choix de nouveaux modèles de Paris.

PRIX MODÉRÉS

Mlle. G. Hölken, Avenue du Midi, Sion.

S. P. Flury & Co.

Coire, Maison fondée en 1854

Propriétaires-vignerons et commerce de vin Valteline et Vineti

Tous ces vins conservés en tonneaux jusqu'à leur maturité et mis en bouteilles dans nos caves, soit les

Perla, Sassella, Montagna et Vineti (blanc)

des années réputées, sont désignés par une étiquette et une capsule: Mise en bouteilles d'origine.

Les soins apportés à la fermentation et à l'enlèvement des lies, joints aux qualités de ces vins exqu coast une boisson d'une grande valeur aussi pour les malades.

Dépositaires à Montreux: MM. Jeanneret & Kues.

J. E. MUGNIER

SION • Rue Dent-Blanche.

Ustensiles de ménage Emailles, Fer battu, Fer blanc, Toiles cirées, Nappes et Tapis, Verrerie, Lampes. — A PRIX REDUITS.

Réparation de pompes et fournitures. Fabricants d'articles en Corne, Cannes et Bâtons. — Réparation en Biberons divers et Bijouterie. — Epingles de Chapeau et Protège-pointe. Boucles de Ceinture. Haute Nouveauté en Oxydé

Vieil-Argent — Argenture

Prix réduits. Médaille d'or

AVIS

J'ai l'honneur d'aviser le public que je viens de recevoir un stock de baguettes en couleurs et or, de Milan, pour encadrements. Je fabrique aussi des passe-partout pour cartes de vins, photographies; les fleurs garnissant les passe-partout sont peintes à la main.

Je me recommande aussi pour la reliure, travail soigné.

H. CABRIN, relieur, SION

CAFE-RESTAURANT-PENSION

DE LA

MAISON POPULAIRE

Derrière la Cathédrale - SION - Rue de Savoie

Bonne cuisine bourgeoise - Dinners et soupers à toute heure
Vins fins et ordinaires du pays - Bière de St-Georges

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Ed. ANDEREGGEN, GÉRANT.

Apprentie modiste

est demandée à l'ETOILE DES MODES, à Sion.

A la même adresse on vendrait un fourneau repasseuse, état de neuf à bas prix.

On demande

pour quelques mois une fille, bonne travailleuse pour faire tout le service dans un ménage de 3 personnes. Gage 40 ou 45 francs. Entrée de suite. Adresser offres avec cert. f. cats, Mme Waller

Villa Nid des Hirondelles, Aux Avants sur Montreux.

On demande à acheter

de suite à Sion et dans le canton du Valais, propriétés de rapport, d'agrément, villas, domaines, tous fonds de commerce et industries. Solution rapide pour trouver commandites, capitaux. Ecrire à

Banque française

29, Boulevard Magenta, PARIS (8^{ème} année) qui étudie toute affaire sur place à ses frais. Mise en relations directes avec acquéreurs et capitalistes. — Discretion.

chambre meublée

S'adresser à l'imprimerie du Journal.

Fumeurs lisez!

Garantie: Reprise. J'envois	Er.	2.10
200 Vevey-Courts, pag. bleu	"	2.50
200 Rio-Grande, pag. de 10	"	3.25
200 Flora Brésil	"	3.50
200 Alpenrosen-Edelweiss	"	3.10
100 gr. cig. a tuy. de plume	"	3.80
125 Chiasso Bri-sago	"	1.95
100 pointus, petits mais fins	"	3.10
100 Topp Topp, Herzog de 5	"	3.80
100 Flor Fina	"	4.90
100 Nubia Sumatra	"	2.45
Caisse d'essai 125 p. 10 sort.	"	2.45
5 kg. Tabac, coupé fin	fr.	4.50
5 kg. Tabac, feuilles fines	"	6.50
5 kg. Tabac, surfin	"	6.30
200 gr. b. d'allumettes	"	12.40
1000 b. d'allumettes suéd. (O.F. 72)	"	

Depuis fr. 5.- beau cadeau.

J. Winiger, dépôt de fabr., Boswil.

Remède naturel et bon marché
Extrait du meilleur vin de Norvège

Goudron Burnand

(produit suisse)
est employé depuis plus d'un quart de siècle contre (A7) b L
catarrhes, toux, bronchites
Hauts récompensés aux expositions.
Fr. 1.50 dans toutes pharmacies.

Personnes souffrant des nerfs ou du cœur

Aucune boisson ne vous conviendra mieux, tous les jours, que le café de malt de Kathreiner. Il offre toutes les jouissances du café, sans exciter ou porter préjudice à la santé, car il ne contient pas de principes nuisibles. Le café de malt de Kathreiner est un aliment par lui-même et fournit la plus délicieuse boisson du genre café, sans aucune autre addition.

En 18 ans, il s'est affirmé toujours davantage et est consommé journellement par des millions d'individus. N'est véritable que dans les paquets fermés connus avec le portrait et la griffe de l'abbé Kneipp.

Banque de Sierre -- Sierre

Compte de Virements à la Banque Nationale Suisse
Compte de Chèques Postaux II. 456
Escompte aux meilleures conditions
Nous bonifions le 4 % en Caisse d'Epargne.
L'intérêt court dès le lendemain du dépôt
Nous accordons prêts sur hypothèques

La Direction

Vve. B. Perraudin, fer Grand Pont — SION

Grillages métalliques • Grand assortiment en 60 cm; 1 m; 1 m 20; 1 m 50 et 2 m de hauteur.

Outils aratoires pics, piochards, pelles etc.

Fourneaux potagers en fonte et en tôle garnie

Grand assortiment. — Prix modérés.

Chocolats

"Lucerna"

Marques exquisés

Le véritable Cognac ferrugineux GOLLIEZ

(Exigez la marque: 2 Palmiers).

est depuis 85 ans le remède le plus efficace contre l'anémie, faiblesse, épuisement, etc.

En vente dans toutes les pharmacies 2.50 et 5 frs. et au

Dépôt général:
Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Lot principal ev. 750000 francs	ANNONCE DE FORTUNE	LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat
---------------------------------------	--------------------------	--

Invitation à la participation aux

CHANCES DE GAINS

aux grands tirages des primes autorisés et garantis par l'Etat de Hambourg.

Le montant total des gains offerts par ces tirages avantageux dépasse la somme de

12 Millions Francs

L'émission comprend 100,000 numéros dont 48,405 doivent forcément sortir gagnants en 7 tirages! A peu près la moitié des No emis doit donc sûrement gagner! Le plus gros lot possible est éventuellement

Marcs 600,000 soit Francs 750,000 or

respectivement M. 560,000, 550,000, 540,000 530,000 520,000 515,000 510,000.

Principaux lots:

300,000	60,000	40,000
200,000	50,000	
100,000	45,000	

et beaucoup d'autres, en tout 48,405 lots, payables en espèces, en marcs. Le marc vaut fr. 1.25 Les gains augmentent de tirage en tirage; le gain principal du 1^{er} tirage est de M. 50,000, celui du 7^e tirage de M. 600,000. L'expédition des bons pour le premier tirage au prix officiel de

7 fr. 50 c. 3 fr. 75 c. 1 fr. 90 c.

billet entier demi billet quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont promptement payés sous garantie de l'Etat.

Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

En cas de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au 29 avril

en toute confiance à

Samuel HECKSCHER sevr.,
Banquier à Hambourg. (Ville libre)

Lettre de commande N° 738

Monsieur Samuel Heckscher sevr., Banquier à Hambourg

Veuillez m'adresserbillet entier à fr. 7.50

.....demi billet à 3.75

.....quart de billet à 1.90

ADRESSE (à écrire bien lisiblement)

Je vous remets ci inclus ou par mandat-postal ou contre remboursement. (Biffer ce qui ne s'applique pas au cas particulier) la somme de fr.

M. Roosevelt et le Vatican

M. Roosevelt, ex-président des Etats-Unis, devenu depuis sa retraite grand chasseur de l'Étalon, revenant de son voyage de l'Afrique où il a traqué les fauves et les gazelles, a débarqué samedi à Naples; il tient, avant de regagner les Etats-Unis, à se montrer à l'Europe admiratrice de ses faits et gestes. De Naples il est allé à Rome où le roi d'Italie l'a traité en ami, l'a invité à dîner. Il se propose assurément de se montrer aussi aux cours de Vienne et de Berlin.

Le séjour à Rome du fougueux américain a été marqué d'un incident qui fait énormément de bruit et défraye largement la chronique politique. L'ancien président devait aller rendre visite au pape. Il avait fait demander une audience par l'intermédiaire de Mgr Kennedy, recteur du collège nord-américain. Cette audience lui avait été accordée pour ce matin, mercredi; mais le Vatican avait annoncé-t-on formellement une réserve disant:

« Le souverain pontife recevra M. Roosevelt s'il s'engage à ne pas prendre la parole dans l'Eglise catholique pendant son séjour à Rome ».

Pour expliquer cette réserve il y a lieu de rappeler qu'autrefois un compatriote de M. Roosevelt M. Fairbanks, alors vice-président des Etats-Unis, après avoir été reçu par le pape était allé faire une conférence dans l'église méthodiste de Rome, nettement hostile au catholicisme. L'affaire fit grand bruit en son temps; il est inutile d'insister sur ce qu'avait de déplacé cette manifestation et l'on comprend très bien que le St-Siège ait voulu éviter le retour d'un aussi pénible incident.

Il eût été facile à M. Roosevelt de s'incliner devant le désir exprimé par le pape qui ne demandait en somme qu'une condition tout à fait logique; mais la fierté de l'ancien président des Etats-Unis et son horreur de tout entrave protocolaire qui lui a déjà maintes fois causé des histoires dans son propre pays l'ont déterminé à ne pas se plier; non point qu'il ait résolu d'aller faire un discours à l'église méthodiste; il se peut qu'il n'y ait pas été; mais il a aussitôt fait savoir aux nombreux journalistes qui le suivent partout pour épier ses moindres actions qu'il renouait au projet de voir le pape parce qu'il ne pouvait accepter « les conditions humiliantes », suivant son expression, qu'on voulait lui imposer et il a fait répondre au pape qu'il avait le plus grand respect pour sa personne, comme homme et comme chef spirituel de l'Eglise catholique et que le pape était parfaitement libre de le recevoir ou non, mais que lui-même ne pouvait pas accepter d'être reçu sous une condition quelconque.

On reconnaît bien là le caractère impérieux de M. Roosevelt. Il semble d'autre part que, depuis qu'il a quitté la présidence, il se grise volontiers de gloire et n'aime rien tant que de rendre son « auguste » personne intéressante. C'est un homme de mérite, chacun le reconnaît, mais à vouloir trop faire parler de soi, on diminue son prestige.

Dans l'entourage du Vatican, on déclare qu'on n'a eu à aucun moment l'intention de blesser la susceptibilité de l'ex-président des Etats-Unis, pour qui l'on a la plus profonde estime.

« Nous n'avons par le fait, dit-on posé aucune condition de principe et surtout nous n'avons posé aucune condition que l'on pût vraiment appeler religieuse. D'abord M. Roosevelt est un homme privé qui n'est pas catholique; par conséquent, en venant à Rome il pouvait aller visiter tout ce qu'il voulait avant ou après sa visite au pape, sans que le Vatican ait eu à s'en occuper ».

D'autre part, au point de vue religieux nous savons fort bien que M. Roosevelt appartient à l'Eglise réformée, et personnellement Vatican n'aurait pu songer à se formaliser si l'ex-président allait assister au service religieux de son culte. Mais dans l'espèce il s'agissait d'un seul fait et d'un seul endroit: l'endroit est la salle méthodiste de la rue du 20 Septembre et le fait est que M. Fairbanks y avait parlé publiquement. Or, pourquoi en avons-nous fait un grief à M. Fairbanks? Parce que cette chapelle méthodiste n'est pas seulement une œuvre de culte et d'instruction au service de la religion protestante, mais c'est encore une œuvre de sectaire de guerre acharnée et personnelle contre l'Eglise et le souverain pontife. Tout le monde le sait à Rome; cette salle méthodiste de la rue du 20 Septembre est, sous couleur protestante, une œuvre analogue à l'association de Giordano Bruno. On y insulte quotidiennement le souverain pontife, on y attaque les cérémonies de la religion romaine et on y a établi une propagande ayant pour but d'organiser l'apostasie des prêtres et des fidèles. Le seul fait de parler dans cette salle méthodiste constitue une offense au Saint-Siège, car c'est contribuer au développement de cette institution sectaire. Or c'est cela qu'avait fait M. Fairbanks, consciemment ou inconsciemment; c'est pourquoi il était de la dignité du Vatican de ne pas le recevoir. On a donc cru, étant donné ce précédent américain, devoir faire prévenir M. Roosevelt pour qu'il évitât à son tour d'aller dans cette chapelle méthodiste.

Supposez, en effet, que M. Roosevelt fût venu rendre visite au Saint-Père le mardi, et que le mercredi sans savoir ce qu'était réellement la chapelle méthodiste, il y ait pris la parole. Quelle injure pour Pie XI! Ce serait exactement comme, si, en Allemagne, M. Roosevelt, après avoir rendu visite à Guillaume II, allait rendre visite aux Polonais séparatistes qui attaquent l'empire et l'empereur!

Etait-ce donc un mal de prévenir M. Roosevelt d'un danger dans lequel, de bonne foi, il aurait pu se laisser attirer? Et y a-t-il en cela la moindre offense? Non! Mais le Vatican était obligé d'agir ainsi par logique et par dignité.

Chambres fédérales

La session extraordinaire des Chambres fédérales s'est ouverte lundi.

Au Conseil national, M. le président Virgile Rossel prononce l'éloge funèbre d'Adolphe Deucher, député de Thurgovie et présente au doyen du Conseil fédéral, frappé depuis lors d'un autre deuil cruel, l'expression de la profonde sympathie du Conseil. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Le Conseil fédéral annonce le prochain dépôt d'un projet d'adhésion à la circulation des automobiles. Les Chambres sont invitées à désigner leurs commissions pour cet objet.

A la demande des Chambres, le Conseil fédéral a invité le colonel Muller, inspecteur de la police marocaine à fournir des renseignements sur un interview que lui attribuait un M. Spillmann. Il a été rapporté à ce dernier qu'il n'avait pas communiqué au Conseil fédéral toutes les pièces relatives à son conflit avec l'adjudant et celui-ci aurait été jugé sur la base d'un dossier incomplet. M. Muller conteste l'assertion que lui prête son interlocuteur. La question est donc réglée, à moins que l'ex-adjutant consente à se présenter devant le tribunal militaire et à provoquer ainsi la réforme du jugement rendu en son absence. Mais il préfère poursuivre les Chambres de ses requêtes et jeter le discrédit sur son ancien supérieur par des articles envoyés à la presse suisse et à la presse étrangère.

Une pétition de l'Union des paysans visant le relèvement des taxes téléphoniques est renvoyée à la commission.

MM. Simonin (Jura Bernois) et Legler (Glaris) rapportent sur une affaire d'assistance judiciaire qui a donné lieu à un recours d'un nommé Goldner pour remboursement de ses frais d'avocat ascendant à 180 fr. 35. Le Conseil fédéral lui a donné raison et il propose d'écartier le recours formé contre sa décision par le gouvernement grison. La commission appuie la proposition du Conseil fédéral. Le recours est écarté.

MM. Ruffy (Genève) et Forrer (St-Gall) rapportent sur les douze conventions internationales signées à La Haye à la suite de la 2e conférence de la paix. La commission en recommande la ratification mais, d'accord avec le Conseil fédéral et le Conseil des Etats, elle propose de la refuser à l'art. 53, ch. 2, de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux. Cet article dispose que la cour permanente de La Haye est compétente pour établir un compromis à la demande d'une seule des parties, lorsqu'il s'agit d'un différend provenant de dettes contractuelles réclamées à une puissance par une autre puissance comme dues à ses nationaux. Nos tribunaux présentent, en effet, toutes garanties de justice impartiale et nous ne pouvons admettre que des contestations de droit privé de cette nature puissent être soustraites à leur compétence.

M. Comtesse, président de la Confédération, donne un aperçu des négociations qui ont eu lieu à la conférence de La Haye. Le Conseil fédéral, tout en s'associant pleinement à l'œuvre de paix et de justice internationale poursuivie par la conférence, a refusé son adhésion à deux des projets qui ont été soumis à cette dernière. C'est tout d'abord l'établissement d'une convention générale d'arbitrage obligatoire à laquelle tous les Etats pourraient adhérer: sur les points qui leur conviendraient, mais sans savoir toujours quels seraient les co-contractants. Le Conseil fédéral a estimé que cette solution de la question de l'arbitrage était artificielle. Il n'en reste pas moins sur le terrain qu'il a adopté il y a quelques années en signant des conventions d'arbitrage avec les principales puissances. Il est même prêt à en signer d'autres et il a notamment conclu une convention avec la Belgique sous la réserve de la garantie des « intérêts vitaux » du pays. En second lieu, le Conseil fédéral a refusé son adhésion à la constitution d'un tribunal permanent qui, d'après le projet, aurait été le tribunal des grands Etats. Il ne présenterait pas pour nous des garanties suffisantes d'impartialité et le Conseil fédéral a préféré attendre que la question fût mieux étudiée. Nous marchons ainsi, d'étape en étape, vers des solutions meilleures, vers une extension de l'arbitrage international.

Les propositions de la commission sont adoptées.

Au Conseil des Etats M. Usteri prononce l'éloge funèbre de M. le Dr. Adolphe Deucher, député de Thurgovie, décédé en janvier dernier. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Au nom de la commission de rédaction, M. Munzinger présente le texte définitif de la nouvelle loi sur les postes. Le projet est adopté à l'unanimité.

M. Hoffmann, président de la commission du Code civil, expose le but et l'utilité du registre foncier prévu par l'article 39 du titre final du C. C. S. Ce registre doit assurer la régularité et la sécurité des transactions immobilières, mais il ne peut rendre les services qu'on en attend que s'il repose sur une mensuration exacte du sol suisse. La surface totale mesurée en Suisse au commencement de 1908 était de 1,318,591 hectares. Il reste à arpenter un territoire de 3,717,800 hectares. La surface cadastrée par les cantons ne représente que le 35 % de la superficie qui figurera au registre foncier.

Le projet d'arrêté soumis aux Chambres établit dans quelle mesure la Confédération participe aux frais de ces mensurations cadastrales. La dépense totale qui résultera de cette participation pour la Confédération est évaluée à 34 millions de francs, à répartir sur un espace de 50 années.

L'entrée en matière est votée sans autre discussion.

On passe à la discussion des articles. Les cinq articles du projet sont adoptés selon le texte du Conseil national avec quelques modi-

fications rédactionnelles proposées par la commission.

Mardi, le Conseil national a voté à l'unanimité l'ensemble de la loi postale.

M. Baumer (Lucerne) développe son postulat invitant le Conseil fédéral à examiner si et comment l'importation des céréales pourrait s'effectuer dans de plus grandes proportions par les lignes méridionales d'accès des C.F.F.

M. le conseiller fédéral Forrer dit que les ouvertures qui ont été faites aux Chemins de fer italiens n'ont pas été couronnées de succès.

Le postulat Baumer est adopté.

M. Michel (Berne) a développé son postulat invitant le Département des chemins de fer à étudier l'établissement des chariots transbordeurs capables d'assurer le transit des wagons à écartement normal sur la future ligne du lac de Brienz.

M. le conseiller fédéral Forrer déclare que le Conseil fédéral considère cette innovation d'un œil favorable.

Le postulat est adopté.

Le Conseil aborde la discussion de la propositionnelle. MM. Buhler (Berne) et Gaudard (Vaud), au nom de la majorité de la commission, proposent d'inviter les électeurs à rejeter la demande d'initiative. M. Speiser (Bâle-Ville) développe le point de vue de la minorité et recommande chaudement l'adoption de la demande d'initiative.

A 1 h. 10 la discussion est interrompue et la séance est levée.

Le Conseil des Etats a abordé la discussion du projet de loi sur les assurances, au titre III, assurances accidents, article 21 et suivants.

Après un exposé du rapporteur, M. Usteri, le Conseil passe à la discussion des articles.

M. Heer (Glaris) propose que les associations professionnelles aient le droit de nommer l'un des quarante membres du conseil d'administration du futur établissement fédéral.

Cette proposition est renvoyée à la commission.

Nouvelles de la Suisse

Le feu à Schwytz et à Langenthal

Un incendie a éclaté dimanche soir à 7 h. dans le collège de Mariahilf, à Schwytz.

Le bâtiment est entièrement détruit, sauf une petite partie de l'aile gauche.

Le feu a pris vers 6 h. 40 et s'est répandu en quelques minutes dans tout l'édifice. Une heure après le toit et la voûte de la chapelle s'écroulaient. Jusqu'au matin, le feu fit rage à l'intérieur. A minuit, tout l'immense bâtiment long de 90 mètres et large de 60, n'était plus qu'une vaste mer de feu. Le spectacle était effrayant.

400 élèves internes et 38 professeurs habitent le collège. Ils purent se sauver rapidement et on ne signale aucun accident. Mais si l'incendie avait éclaté pendant la nuit, il est probable qu'on eût eu une épouvantable catastrophe à déplorer.

On n'a pu sauver que peu de choses: quelques instruments de musique, des livres de la « nouvelle bibliothèque », queques ornements d'église, mais la plus grande partie du mobilier, la grande bibliothèque et des collections scientifiques d'une valeur inestimable sont perdus.

Le collège était, paraît-il, assuré pour un million, mais le dommage est beaucoup plus considérable.

Cet incendie affecte cruellement le bourg de Schwytz, qui, si le feu eût soufflé, eût couru lui-même les plus grands dangers.

Vingt pompes étaient sur les lieux.

On attribue l'incendie à un court-circuit.

Le collège de Maria-Hilf se trouve au-dessus du bourg de Schwytz. Fondé en 1844 par les jésuites, il fut abandonné de 1847 à 1851, à la suite de l'expulsion de ces religieux. Le père capucin Théodore Florentini le transforma en établissement d'instruction secondaire qui fut placé sous le patronage des trois évêques de Bâle, Coire et Saint-Gall. Considérablement agrandi, il devint, sous le nom de « Collège de Maria-Hilf » le plus grand lycée catholique de la Suisse. Il pouvait recevoir 400 internes. Outre son église, qui était fort belle, Maria-Hilf possédait un théâtre et un hall de gymnastique.

La population de Langenthal a été alarmée dimanche à midi et demi par le tocsin. Une grande tuilerie appartenant à une société par actions, située à Kreuzfeld, le plus grand établissement de ce genre en Suisse, était en flammes. Le feu, qui a été probablement communiqué par un fourneau, s'est propagé rapidement. A 3 h. de l'après-midi, le bâtiment central et les bureaux n'étaient plus qu'un amas de ruines, malgré les efforts des pompiers de Langenthal et de toutes les régions voisines, 20 pompes étaient sur les lieux.

La fabrique est complètement détruite. Toutes les machines et toutes les installations ainsi que le mobilier sont anéantis, les pertes sont immenses. Les meubles étaient assurés pour environ 500 000 francs, les machines et le mobilier pour environ 150 000 francs. Un grand dépôt de bois voisin du lieu du sinistre a été pendant un certain temps gravement menacé. On a réussi à le préserver. Une foule énorme s'était rendue sur le lieu du sinistre.

La fabrique occupait 80 ouvriers, la plupart italiens.

Chronique sédunoise

Sion-Vex-les-Mayens en voiture!...

L'affluence considérable de public à la conférence donnée samedi soir à la grande salle de l'Hôtel de Ville sous les auspices de la Société de développement et de celle des Arts et Métiers, par MM. Leuzinger, avocat, et Brémont, ingénieur, prouve combien est cher aux Sédunois le projet de construction d'un chemin de fer Sion-Vex-les-Mayens. Ce projet, caressé depuis longtemps, est sur le point de se réaliser; les études en sont presque achevées et l'on va s'occuper de réunir les capitaux nécessaires. Nous ne doutons pas que, devant les prévisions optimistes et d'ailleurs basées sur des recherches très sérieuses concernant l'exploitation du chemin de fer projeté, on ne rencontre aucune difficulté à trouver l'appoint financier demandé.

C'est M. Edouard Wolff, le distingué président de la Société de développement, dont le dévouement à toutes les œuvres entreprises dans l'intérêt de la ville, est bien connu, qui a introduit en termes aimables, les deux conférenciers et en a profité pour faire un brillant tableau des Mayens, ce séjour enchanteur si aimé des Sédunois et des étrangers; mais auquel on ne peut parvenir actuellement que par des sentiers pénibles, des dévaloirs. M. Wolff a tenu aussi à rendre un hommage bien mérité au magistrat actif et intelligent qui fut le principal promoteur du projet de chemin de fer Sion-Vex-les-Mayens; nous avons nommé M. Ribordy, conseiller aux Etats, ancien président de la ville, auquel cette dernière est redevable des nombreux progrès réalisés depuis un certain nombre d'années.

M. Leuzinger remercie M. Wolff des bonnes paroles qu'il a prononcées et dit qu'il est persuadé que cette introduction par un magistrat si sympathique est la meilleure des recommandations. Il remercie également les Sociétés de Développement et des Arts et Métiers d'avoir organisé cette soirée; puis il aborde son sujet qu'il développe de la plus captivante façon: il parle d'abord du développement économique de Sion. Notre chère cité n'a rien changé du cadre imposant et pittoresque que lui font les ruines historiques qui la dominent et cependant elle s'est développée, s'est embellie; elle s'est pourvue de tout le confort moderne; ses rues se sont élargies; elle est dotée d'un excellent service des eaux, du gaz, de l'électricité; de nombreuses et coquettes villas ont surgi vers le sud et l'ouest de l'ancienne ville. Cette évolution n'a point été soudaine comme ça l'est le cas pour d'autres localités du canton, par exemple Brigue, Sierre, Chippis dont la subite transformation est due à des causes extérieures, à de grandes entreprises dont elles ont été le centre. Elle a été lente et est due au développement naturel de Sion.

Après ce préambule le conférencier dit qu'il importe de donner au chef-lieu du canton le rang économique qui lui est dû et que l'on doit en conséquence appuyer une œuvre comme celle du chemin de fer projeté Sion-Vex-les-Mayens qui répond à une nécessité. Si on jette un coup d'œil sur les autres pays qui sont dans des conditions topographiques identiques, on constate qu'ils ont un réseau de chemins de fer très développé; les Grisons, l'Oberland, entre autres, dont toutes les stations importantes d'étrangers sont dotées de ce confortable mode de locomotion. Dans notre propre canton, plusieurs chemins de fer de montagne se sont créés ou sont en voie de l'être. Quelle est la cause de cette multiplication de chemins de fer? C'est que les conditions de la vie cosmopolite qui anime notre pays ont changé. A l'origine les étrangers qui venaient admirer nos montagnes n'étaient pas difficiles; il n'y avait que les vaillants alpinistes ne reculant pas devant la fatigue de chemins pénibles et logeant dans des auberges rustiques. Il n'en est plus de même aujourd'hui: tout le monde va à la montagne; on rencontre au pied des glaciers des snobs de tous genres; de fluettes dames en chapeau Chantecler; tout ce monde veut pouvoir voyager « confortablement » et être logé princièrement; voilà pourquoi dans toutes les stations importantes d'étrangers, on a créé des chemins de fer là où il n'y avait que des sentiers à mulets et on a transformé les rustiques auberges en « palaces ».

Il est impossible de rester en dehors de ce mouvement sous peine de voir périr une station.

A ce point de vue le chemin de fer Sion-Vex-les-Mayens, destiné à desservir les Mayens de Sion, ce lieu si recherché des étrangers, est d'une importance capitale; mais à côté de cela, ce chemin de fer est encore appelé à relier, par une voie d'accès plus facile, à la capitale, les localités de Vex et de la vallée d'Hérens dans laquelle se trouvent également plusieurs importantes stations d'étrangers, Evolène, Arolla, Haudères, Pralognan.

Quelques chiffres feront mieux ressortir l'importance de la région qui sera desservie par le chemin de fer des Mayens. Evolène compte dans ses hôtels 220 lits; Haudères 120; Arolla 300; Pralognan 50; les Mayens de Sion ont 4 hôtels, 80 chalets appartenant à des Sédunois, 20 à des étrangers; des pensionnats. On évalue à environ 1600 personnes la population des Mayens pendant la saison, et toute cette population doit faire transporter, vivres, meubles etc. de Sion. D'autre part la population indigène de Vex et des villages de la vallée qu'on peut évaluer à 3700 âmes ne manquera pas non plus d'utiliser de préférence le chemin de fer quand elle vient à Sion pour ses affaires.

La comparaison, au point de vue de l'exploitation de la ligne, avec les autres chemins de fer existant, tels que le Monthey-Champéry, l'Aigle-Leysin, le Bex-Gryon-Villars etc. est tout à l'avantage du chemin de fer des Mayens; sans tenir compte encore du développement rapide et certain du trafic au bout de quelques années d'exploitation.

A tous égards l'entreprise est donc amplement justifiée.

Une meilleure voie d'accès aux Mayens de Sion est d'ailleurs nécessaire; tout s'est conjuré jusqu'ici pour empêcher le développement de cette idylle villageoise de Sédunois et cependant par son seul charme elle a prospéré: les chalets s'y sont multipliés comme des champignons; on y a créé: magasins, boulangeries, boucheries, pintes, etc. C'est la vie à la montagne avec les facilités de la ville... quand on y est; mais pour y grimper par des dévaloirs que de fatigues. Quel essor vont prendre les Mayens lorsqu'un chemin de fer en facilitera l'accès!

M. Leuzinger parle encore de l'influence que la création du chemin de fer Sion-Vex-les-Mayens aura sur la ville de Sion; influence bienfaisante pour sa prospérité au point de vue du commerce et de l'industrie; Sion sera également dotée d'un tramway que la Compagnie du S. V. M. exploitera toute l'année.

De nombreuses personnes se sont demandées si ce chemin de fer sera viable. Qu'elles se rassurent, d'après ce qui vient d'être exposé et de l'avis de personnalités financières très compétentes et qui connaissent bien la situation, on peut affirmer que le S. V. M. sera viable.

Après M. Leuzinger, M. l'ingénieur Brémont a fait un exposé technique du chemin de fer projeté; nos lecteurs s'en rapporteront à cet égard aux détails très complets que nous avons publiés dans le précédent n°. M. Brémont conclut que ce chemin de fer se présente dans de bonnes conditions d'exécution et de rendement et que tous les Sédunois doivent appuyer le projet.

Les deux conférenciers sont vigoureusement applaudis.

Sur la proposition de M. Joseph Dufour, président de la Société des Arts et Métiers, l'assemblée, par un vote unanime à mains levées, exprime sa sympathie à l'œuvre projetée.

M. Ed. Wolff dit que cette démonstration de sympathie ne doit pas avoir uniquement un caractère platonique, mais qu'elle aura comme corollaire la constitution d'un comité et d'une société qui appuieront financièrement le projet de chemin de fer Sion-Vex-les-Mayens afin d'en assurer le plus tôt possible la réalisation.

Le chœur de la Cathédrale

Nous avons reçu trop tard pour paraître dans le numéro de samedi, la correspondance suivante:

Un correspondant X. fait, dans le numéro de jeudi dernier, une critique musicale, en procédant par comparaison entre le passé et le présent du chœur de la Cathédrale. Je ne veux pas émettre de jugement sur la valeur de ces appréciations, ne me reconnaissant pas la compétence suffisante en cette matière. J'aurais, d'ailleurs affaire à forte partie, du moins à en juger par l'assurance et le ton tranchant de ce correspondant... ce qui, il est vrai, ne signifie pas grand-chose.

Mais il sera permis, même à un profane, d'exprimer son opinion sur la façon dont ce M. X. comprend la mission de critique qu'il s'est gratuitement imposée. Eh quoi! voilà une société dont les membres se donnent une peine méritoire pour relever le service divin et font preuve d'un réel dévouement, et voici un premier anonyme venu qui vient les dénigrer devant le public et les mettre littéralement au pilori. Car, enfin, prétendre que telles voix « non seulement manquaient de diction mais étaient totalement dépourvues d'ampleur et de justesse » et que telles autres étaient « au dessous de tout », ce n'est plus de la critique, c'est du dénigrement systématique, injuste, brutal. Toutes les personnes non prévenues par le parti-pris, qui ont assisté à la grand'messe le jour de Pâques et ont entendu l'œuvre magistrale de Gounod, seront de cet avis. Surtout elles se diront que l'on s'y prend d'une drôle de manière si l'on prétend encourager les bonnes volontés par des attaques aussi dépourvues de tact et de mesure que de justice et de raison. Il est vrai que par cela même elles perdent toute valeur et toute portée.

Soirée de l'Harmonie

Dimanche à eu lieu au Théâtre de Sion, la soirée littéraire et musicale donnée par l'Harmonie municipale au bénéfice de son directeur M. Hillaert.

Les productions musicales de la première partie du programme, brillamment exécutées, ont été vigoureusement applaudies.

La comédie « L'oriot » pièce humoristique dont le principal rôle était tenu par un comique fort plaisant, a été bien réussie.

Parmi les morceaux de musique de la seconde partie du programme, Th. Britisch Patrol, morceau très original, a été bissé et l'Harmonie, de bonne grâce, l'a reproduit une seconde fois.

Cette agréable soirée s'est terminée par l'opérette « Une minute trop tard » qui a charmé l'auditoire. Les rôles étaient tenus par deux comédiens amateurs qui ne manquent pas de talents.

Théâtre de Sion

Il s'est créé le 1er décembre dernier dans notre ville une société de jeunes gens recrutés parmi les ouvriers valaisans catholiques ayant pour but d'organiser des pièces de théâtre morales et de travailler à procurer à la jeunesse des divertissements sains et instructifs.

Cette société a donné dimanche dernier au théâtre une représentation qui a été fort réussie et qu'elle redonnera dimanche prochain à 8 h. du soir au même local, à la demande de nombreuses personnes.

La soirée comporte l'interprétation d'un drame très émouvant en 4 actes: « Vatersfluch oder das Geraubte Kind » et d'une désoyante comédie. Les entrées seront remplies par des productions musicales.

Tous les amis de la langue allemande sont cordialement invités à aller assister à cette représentation. Ce sera pour eux, en même temps qu'une excellente occasion de passer d'agréables moments, un moyen d'encourager les efforts d'une société qui poursuit un but très louable.

Taquineries de mauvais aloi

On nous écrit:
La société d'abstinence, section de Sion a, on le sait peut-être, une réunion familiale tous les dimanches soirs, au local sis à la rue de l'Eglise. Or, cette pauvre société, qui ne cherche cependant qu'à faire du bien, est en butte à la malveillance de la part de ses voisins. Pourquoi? Hélas! nul ne le sait.
Cependant voyez les faits, ou plutôt circonscrivons-nous au dernier: Lundi soir, M. le chanoine Gross, directeur, est happé au passage, dans les escaliers par un énorme chien qui faillit lui faire un mauvais parti. Voilà un incident évidemment plus que désagréable. Passons. La soirée s'écoula dans une fraternelle causerie. On boit, qui une tasse de thé, qui un verre de sirop. A 9 h. 40, un membre se retire... pour revenir une minute après, d'un air interdit, annoncer que la porte d'entrée est de nouveau fermée à clef. Nous voilà donc prisonniers! Mais les voisins ne sont cependant pas couchés, car les lumières filèrent à travers les portes. Nous frappons inutilement. De guerre lasse, après avoir vainement heurté partout, nous en sommes réduits à ouvrir la porte de force, en cassant une vis. Résultat: le président écrit une lettre d'explication au propriétaire de l'immeuble.
Mais toutes ces péripéties, quelque effort que l'on fasse pour n'en pas prendre ombrage, ne laissent pas que d'être excessivement désagréables et peuvent porter préjudice à la société. Il est à peu près certain qu'elle devra chercher un autre local où les membres pourront entrer et sortir en paix et sans avoir la crainte d'être attaqués au passage par un chien de grosse taille.
En attendant, nous engageons nos braves abstinentes à ne point se laisser décourager par des taquineries qui sont l'apanage de toute œuvre bonne. Au contraire, ces procédés malveillants doivent leur donner le zèle qu'avaient les premiers chrétiens à l'ère des persécutions.

Chronique agricole

La clôture du cours d'hiver à Ecône

Le 29 mars eurent lieu à Ecône, les examens de clôture du cours théorique d'agriculture, en présence du Rd Prévôt du Grand St-Bernard et de trois experts désignés par le Département de l'Intérieur: MM. H. Muller, ingénieur-agricole, C. Ribordy, député, et F. Giroud, secrétaire agricole. Ce cours distinct de l'école pratique, créé il y a deux ans pour faciliter l'accès de l'école aux fils de paysans désireux d'acquiescer de bonnes notions d'agriculture mais qu'effrayait la perspective de passer deux ans à l'école pratique, n'a malheureusement été suivi que par 4 élèves dont 3 surtout ont bien profité de l'enseignement reçu et ont fait de très bons examens. Ces quatre élèves, dont deux sont entrés à l'école pratique sont: J. Lovay, d'Orsières, Favre, de Vex, Louis Bagnoud, de Lens, et H. Moulin, de Saillon.
A l'issue des examens une conférence du corps professoral de l'école a émis divers desiderata tendant, entre autres, à obtenir un meilleur recrutement d'élèves.

BIBLIOGRAPHIE

Les Alpes valaisannes

MM. Georges Bridel et Cie, éditeurs à Lausanne, mettent en souscription un ouvrage dû à la plume de M. Eugène de la Harpe avec fe concours de plusieurs collaborateurs très appréciés du public: MM. Henri Correvon, Louis Courthion, Julien Gallet, Georges Hantz, Oscar Perrelaz et A. Schorderet. Cet ouvrage intitulé « Les Alpes Valaisannes » paraîtra en deux livraisons: la première en novembre 1910 au prix de 18 francs et la seconde en novembre 1911, au prix de 12 francs. La souscription est ouverte jusqu'au 30 avril.
« Les Alpes valaisannes » contiendront outre le texte 300 vues inédites de M. F. Boissonnas, l'artiste genevois bien connu. Ce sera un ouvrage unique en son genre, où les amis de notre beau pays trouveront ample moisson de souvenirs et d'impressions.

Faits divers

A St-Gingolph

La commission internationale chargée du partage des biens bourgeoises des deux St-Gingolph propose d'admettre que le torrent de la Morgue, qui forme la frontière entre la Suisse et la France, se jure aussi les propriétés des deux bourgeoisies. La bourgeoisie de St-Gingolph France n'étant pas d'accord avec cette proposition, les gouvernements des deux pays devront s'entendre pour trancher le conflit.

Du val d'Hérens

On nous écrit:
Le 19 mars, jour de la Saint Joseph les représentants des quatre communes de la rive droite de la Borgne, se sont réunis à Mase pour prendre une décision définitive au sujet de l'installation du téléphone appelé à desservir ces communes.

Nous avons donc l'espoir d'être sous peu doté de ce moyen de communication si utile et si longtemps attendu. C'est pour nous un pas de géant accompli dans la voie du progrès; ce mot qui est dans toutes les bouches, qui transforme tout, est resté jusqu'ici lettre morte pour une partie de notre vallée. Chercher à dévoiler la source de ce long statu quo serait s'exposer à faire crier haro sur le baudet, mais qu'il nous soit permis d'exprimer ici un vœu bien légitime.

L'installation du téléphone est incontestablement d'une grande utilité et cette œuvre est méritoire de la part de nos magistrats, mais nous aurions vu poursuivre le progrès sur une plus vaste échelle. La question de la route en projet depuis longtemps, mériterait une attention spéciale de la part de nos édiles, car l'utilité de cette création n'est plus à démontrer pour qui veut agir dans un intérêt général.

Si nous sommes bien renseignés, les études ordonnées par le Département des Travaux publics pour la construction de cette route sont achevées et vont être soumises incessamment à l'autorité compétente. C'est donc le moment pour les autorités des communes intéressées de conclure une entente et de prouver à leurs administrés qu'ils veulent réellement le bien social.

En attendant de voir rouler les voitures sur la route Bramois-St-Martin, méditons ce proverbe: « Tout vient à point à qui sait attendre. »

Lugubre épave

Le tribunal de Martigny a procédé hier à la levée, dans la Dranse; à la hauteur de la chapelle de la Bâtiaz, d'un corps humain en pleine décomposition; ce qui laisse supposer qu'il a dû séjourner longtemps dans l'eau.

Un pantalon de futaine bleue trouvé non loin de l'endroit où gisait le cadavre, fait croire qu'il s'agit d'un ouvrier italien.

Les restes du malheureux ont été inhumés ce matin au cimetière de Martigny.

St-Gingolph-Vevey

On écrit de St-Gingolph:
Nous sommes heureux d'annoncer que, grâce aux pressantes démarches de la Société de Développement de Saint-Gingolph, la Cie générale de navigation a fait à l'horaire du printemps la modification qu'on lui demandait. Voici ce nouveau service dès le 2 avril 1910, tous les jours sauf le lundi:
Bouveret, départ, matin, 7 h. 50.
Saint-Gingolph, départ, matin, 8 h.
Vevey-Marché, arrivée, 8 h. 25.

25^{me} Cours normal des travaux manuels à Bâle, du 1^{er} juillet au 6 août 1910

Les membres du personnel enseignant désireux de participer à ce cours sont priés de se faire inscrire, jusqu'au 15 mai prochain, au secrétariat du Département de l'Instruction publique. Celui-ci a été autorisé par le Conseil d'Etat à allouer à « cinq » instituteurs un subside cantonal de fr. 100, en sus du subside fédéral d'égale valeur. Programmes et formulaires d'inscription sont à la disposition des intéressés. (Communiqué).

Echos

Une farce du 1^{er} Avril

On a beaucoup ri dans les rédactions de journaux de Berlin. Tous les ans, au premier avril, les journaux illustrés et quotidiens se permettent quelques facéties, mais si un grand journal étranger s'y laisse prendre, la joie est complète. Le « Berliner Illustrirte Zeitung » avait composé cette année un numéro particulièrement réussi; à côté du bain de M. de Bethmann-Hollweg et du prince de Bulow dans les eaux du Tibre à côté des 200 nourrices allemandes commandées par Pierpont Morgan pour son petit-fils et menant dans un grand paquebot une existence luxueuse, la « Berliner Illustrirte Zeitung » nous montrait au-dessus de la prairie de Lunenburg la « future » flotte aérienne allemande dans un groupement formidable et impressionnant. Un journal français s'y est laissé prendre et a accompagné cette image hyperbolique d'un article commandé pour la circonstance. Il a oublié le 1^{er} avril.

Nouvelles à la main

Dans une composition ayant pour sujet « le chat », et présentée aux récents examens, dans une ville du canton de Vaud, l'expert est tombé sur les phrases que voici.

« Le chat est un animal cylindrique qui ressemble au lion, au tigre et à la panthère. Il fait ses petits vivants. Il y a trois espèces de chats: 1. le chat, 2. l'angora, 3. le matou.

NOUVELLES DIVERSES

La famine en Asie-Mineure

Le patriarcat arménien continue à recevoir des nouvelles navrantes sur la famine et la cherté du pain dans nombre de villes d'Asie-Mineure, notamment à Sassoun, où des milliers de personnes souffrent de la faim.

Le conflit entre l'Equateur et le Pérou

Un grave conflit s'est élevé entre le Pérou et l'Equateur.

La foule a attaqué à Quito, la capitale de la seconde de ces républiques, la légation péruvienne; à Guayaquil, le grand port de l'Equateur, elle a assailli le consulat péruvien, elle a descendu, déchiré, puis traîné dans la poussière les couleurs péruviennes, en réclamant la guerre.

De nombreux Péruviens ont été maltraités. Les dégâts faits aux propriétés péruviennes s'élèvent à une centaine de mille francs.

Le cabinet de Lima a décidé de demander satisfaction immédiate.

S'il ne reçoit pas une réponse favorable le Pérou enverra des troupes contre l'Equateur et fera le blocus du fleuve Guayas.

On commence à mobiliser les réserves péruviennes.

A Lima, la foule a enlevé hier l'écusson du consulat de l'Equateur, puis elle s'est rendue devant le palais où elle a manifesté.

Le président de la République l'a exhortée au calme.
GUYAQUIL, 6. — Après les émeutes anti-péruviennes de la nuit de lundi à mardi, le consul du Pérou s'est réfugié au consulat des Etats-Unis.

Le président de l'Equateur a reçu du général colombien Bustamante un télégramme offrant à l'Equateur 5000 hommes en cas de guerre avec le Pérou.

Un envoyé spécial de l'Equateur est parti pour Washington lundi après midi.

La populace s'est emparée de quatre barques sur le fleuve Goyas pour capturer un vapeur péruvien.

Ce vapeur a levé l'ancre et s'est dirigé vers la haute mer.

Toute la nuit de lundi à mardi la foule a parcouru les rues en tirant des coups de revolver.

Dernière Heure

Les prévarications en Russie

ST-PETERSBOURG, 6. — On dit dans les couloirs de la Douma qu'à la suite de l'enquête faite actuellement par les sénateurs, on s'attend à de nombreuses arrestations d'officiers et de civils.

O n'attend également à la réorganisation du ministère de la marine.

Conflit dans le Sud-Amérique

LIMA, 6. — Les troupes sont consignées et mises sur le pied de guerre. Le colonel Alvarez est prêt à marcher au premier signal. Une division navale de 4 croiseurs a été formée.

Tous les Péruviens vibrent d'un ardent patriotisme et les troupes sont prêtes à combattre.

L'université centrale a organisé un grand meeting populaire.

Un soulèvement en Turquie

SALOONIQUE, 6. — On mande de source officielle que les Arnauts ont décidé de ne plus payer d'impôts. Ils se sont concentrés dans le voisinage de Pritchina.

Chefket Pacha est résolu à réprimer le soulèvement avec la dernière énergie et le gouvernement se dispose à prendre à l'égard des rebelles les mesures les plus sévères.

Une cure climatérique, diététique exempte de qualités nuisibles, de poussière etc. est sans contredit le principal remède, mais à côté d'un traitement médical ne doit pas être négligé. Contre ce mal les préparations de goudron de hêtre continuent à occuper le premier rang. Il n'est pourtant pas absolument indifférent de savoir lequel des nombreux moyens on veut employer. La SIROLINE « Roche » ne renferme absolument aucun poison, exactement dosée, d'une efficacité excellente est l'idéal des remèdes créosotes car elle réunit tous ces avantages.

Exiger la SIROLINE en flacon d'origine « Roche » 4 fr. le flacon. Brochure sur la SIROLINE gratis et franco sur demande à F. HOFFMANN-LA ROCHE & Co Bale

ANGLO SWISS BISCUIT & WINTERTHUR

En vente partout

BISCUITS & GAUFRES

Les amateurs de BISCUITS apprécient tous les jours d'avantage nos produits. La fabrication s'efforce en n'employant que des ingrédients de 1^{re} qualité et les machines les plus perfectionnées, d'être toujours à la hauteur de ce qui se produit de mieux en fait de biscuits. Continuelles nouveautés



Dans les griffes de l'anémie.

Des milliers de femmes, des milliers de jeunes filles dépérissent, privées de forces, privées de joies. Peu à peu une pâleur mortelle décolore leurs joues; leurs yeux se sont voilés leur allure est devenue languissante et chacune de leurs attitudes décèle leur faiblesse, leur épuisement. Si leurs souffrances sont négligées, elles empireront et bientôt apparaîtront les irrémédiables symptômes de la ptisie.

Si votre femme, ou votre fille, ou votre sœur se plaint de faiblesse, de points de côté, de maux de tête, de douleurs dans le dos, si elle n'a plus d'appétit, si son caractère est assombri, si son esprit est lent, l'anémie la tient déjà dans ses griffes.

Du sang riche et pur lui est nécessaire. Donnez lui les Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams dès aujourd'hui, car elles donnent du sang riche et pur avec chaque pilule. Les Pilules Pink donnent des forces, de l'appétit, de bonnes digestions, elles tonifient le système nerveux et font retrouver le charme et la joie que procure la santé parfaite.

Guérisons:

Mme Neuhaus, demeurant à Pontaise-Lausanne, 9, avenue des Oiseaux, nous écrit: « Je souffrais depuis longtemps d'un état de faiblesse générale, d'anémie. J'avais des étourdissements fréquents et mes forces s'en allaient. Plusieurs personnes qui avaient été malades m'ont fait un grand éloge des Pilules Pink. Elles avaient été guéries, disaient-elles, et bien guéries. J'ai voulu les essayer à mon tour. Je n'en suis pas si sûr, mais je ne puis plus me vanter de les avoir essayées. Elles m'ont fait retrouver mon appétit, de bonnes digestions, elles tonifient le système nerveux et font retrouver le charme et la joie que procure la santé parfaite. »

Mme Jeanne Calmes, 4, rue des Capucins, Lyon, écrit:

« J'ai beaucoup et longtemps souffert de l'estomac. Mes digestions étaient devenues très pénibles. Je n'avais déjà pas beaucoup d'appétit et je me retenais de manger, sachant que la digestion de la nourriture allait me causer beaucoup de tourments. A ce régime, mon état anémique n'avait fait qu'empirer et ma santé était devenue aussi mauvaise que possible. Tous les traitements essayés pendant cette longue période ont successivement échoué, et il n'y a eu que les Pilules Pink pour me guérir. »

Pilules Pink

pour Personnes Pâles

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt général: MM. Cartier et Jorin, droguistes, à Genève, au prix de fr. 3,50 la boîte et 15 fr. les 6 boîtes, franco.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE

SEUL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL

Boîte (10 pilules) 1.50. Ch. Bonnet, pharmacien, Genève

Toutes Pharmacies. Exiger le KEFOL.

La malédiction du testament falsifié

— Marietta, ma fille, s'écria-t-il, — toi à Toulon?
— Je t'ai suivi, mon père, je voulais te revoir encore une fois, te dire adieu, répondit Marietta; je ne pouvais convaincre ces gens si durs de ton innocence, je ne pouvais te sauver.
— Console-toi mon enfant, ne pleure pas. Dis-moi, comment as-tu pu entrer ici, demanda Colas, pendant que le bourreau cherchait un fer et une chaîne.
— La sainte Vierge m'a protégée, m'a conduite, en me faisant rencontrer dans cet affreux endroit un être qui a eu pitié de toi et de moi.
— Qui est-ce?
— Cette noble créature s'appelle Adrienne, c'est elle qui m'a amenée ici.
Colas jeta un coup d'œil vers la porte, où il aperçut celle qui avait accompagné Marietta, et qui semblait avoir le pouvoir de le faire. Qui était cette Adrienne? Ceci me tranquillise, dit Colas. Tu n'as personne au monde, à présent qu'on m'a mis en prison.
— Adrienne sera mon appui, elle me donnera des conseils, mon père, elle est si bonne, si généreuse. Maintenant, je n'ai qu'un but dans ma vie: c'est de prouver ton innocence, ton bon droit. Je n'ai pas encore pu dé-

couvrir le testament, mais Dieu me viendra en aide.

— Venez ici, numéro 73, cria avec rudesse le bourreau à côté du banc, tenant dans une main la chaîne avec l'anneau pour les pieds, dans l'autre le marteau.

— Il faut nous dire adieu, ma fille, dit Colas d'un ton ému.

— Donne-moi la bénédiction, mon père! supplia Marietta en tombant à genoux devant le galérien.

Jamais pareille scène n'avait eu lieu dans cet atelier du bagne.

C'était touchant de voir Marietta regarder en pleurant son père, l'entourer de ses bras, pendant que ses yeux exprimaient une tendresse infinie et reflétaient la pureté de son âme.

Lorsqu'il Colas, le galérien, posa ses mains sur la tête de la jeune fille pour la bénir, celle qui se trouvait à la porte, détacha la tête en versant des larmes.

Quant au bourreau, rien n'excita sa pitié ou sa compassion.

Ces adieux étaient trop longs pour lui: Il s'avança vers eux, saisit sa victime par le bras, pour l'arracher à son enfant.

Ce fut en vain que Marietta l'implora. L'homme sans cœur, endurci par le contact des criminels, tira Colas vers la pièce de bois. Marietta se couvrit le visage de ses mains, en poussant un cri d'effroi.

Dans ce moment Adrienne s'approcha de la jeune fille, la souleva doucement et l'emmena loin de ce lieu d'épouvante. Colas indigné, repoussa le bourreau et se coucha sur la pièce de bois. On lui attacha l'anneau au pied. A cet anneau se trouvait une chaîne, au bout de laquelle il y avait encore un anneau, qu'on avait détaché du galérien numéro 74 pendant

les heures de la journée qu'il travaillait.

De cette manière, Colas fut transformé — la chaîne au pied, la marque du galérien au bras.

Chapitre XIV

LE NOUVEAU PERE PIPEROT

Près de la prison de Saint-Lazare et de la rue Saint-Denis à Paris, se trouvait, à l'époque où se passe notre histoire, une petite rue, étroite, sale, appelée moniquement la rue du Paradis. Aujourd'hui, après bien des années, cette petite rue est devenue une belle rue.

Là se trouvait une pinte mal famée, tenue par la vieille Madelon Fût, personne grisonnante, qui avait été jadis une grande beauté.

Il ne restait plus trace de cette beauté; elle était laide, âgée, courbée, ses membres étaient devenus anguleux, et elle n'avait plus que quelques mèches de cheveux gris. Elle était toujours de bonne humeur avec ses hôtes, qu'elle connaissait tous, leur disant une plaisanterie équivoque ou un bon mot. Ses clients étaient pour la plupart des employés inférieurs de la prison Saint-Lazare, des ouvriers, des balayeurs de rue, des porte-faix, etc.

Le cabaret étant souvent le théâtre même de rixes, n'était pas d'un bon renom dans le quartier. Dans l'une de ces circonstances, un jeune menuisier ayant succombé, la police ferma l'établissement. Grâce à des protections bien placées, Madelon Fût obtint la permission de rouvrir son établissement quelques semaines plus tard.

Un soir, comme Marion allait d'une table à l'autre, elle remarqua dans un coin écarté de la salle l'Espagnol Diégo et Longcol.

— Il s'agit de dénicher quelqu'un pour le remplacer, dit Longcol d'une voix sourde, il paraît qu'il a été dénoncé!

— Qu'est-ce qu'il t'a chanté, l'agent de police?

— Il a demandé où était Piperot, ne l'ayant trouvé ni hier ni aujourd'hui.

— Que lui voulait-il?

— Il ne m'a pas dit!

— Il ne faut pas choisir quelqu'un que l'agent de police connaisse, observa l'Espagnol.

— Si nous pouvions découvrir quelqu'un qui ne tiendrait pas à son nom, répondit Longcol, je saurais bien le transformer en un second père Piperot, personne ne s'en douterait!

— Cet agent connaissait-il le père Piperot?

— Il peut bien l'avoir vu quelquefois, mais comment le reconnaîtrait-il? Je suis venu aujourd'hui chez Madelon Fût, pensant trouver quelque chose de passable, car il faut que demain le nouveau Piperot soit là!

— Ce doit être quelqu'un de sûr, dit l'Espagnol tout bas, un gibier de potence, trop heureux d'y échapper grâce à notre déguisement, alors nous ferons ce que nous voudrions de la blouse rouge.

— Je pense un peu au sacristain de Chatou, qui se cache parce qu'il a étranglé sa fiancée!

— Laisse-moi la paix avec ce gros sacristain, les liniers sont après lui, répondit Longcol à voix basse, il ne peut pas nous être utile.

— S'il se colle une barbe comme celle de Piperot, on ne le retrouvera pas si facilement, poursuivit Diégo. Nous l'aurons toujours sous la main et il dépendra de nous.

— Comment ce gros gaillard jouerait-il le rôle du Père Piperot?... j'ai l'idée que nous trouverons mieux que ça!

— Nous avons le couteau à la gorge, comme tu dis.

— Ne t'ont-ils pas vu, ainsi que moi, avec la blouse rouge?

— D'autres ne vont-ils pas là aussi bien que nous?

— Ce sera fâcheux, si la cave vient à nous manquer.

— Tu as raison, c'est la chose principale, quand ce ne serait qu'à cause du petit homme gris qui va venir un de ces jours et qui paraît avoir confiance en toi, dit Longcol.

— Bah! confiance, s'écria l'Espagnol en riant, tu le connais mal. Je n'ai fait qu'exciter sa curiosité, autrement nous aurions pu encore l'attendre longtemps. Confiance, ha, ha! il est plus rusé que nous! Il se fie à peine à lui-même, il a trop vu et trop entendu.

— Il paraît encore amoureux, car, quand je lui ai dit que la blouse rouge recevait souvent les avances d'une jeune bouquetière, il a promis de réaliser son dessein en attaquant la blouse rouge, et cette fois il tiendra parole.

A cet instant, la conversation des deux hommes fut interrompue par le bruit qui allait en augmentant. A l'autre bout de la salle deux paneurs se querellaient avec un homme à barbe noire et aux larges épaules. La vieille Madelon s'approcha de ses hôtes avinés pour tâcher de mettre fin au différend.

La dispute s'échauffait déjà parce que plusieurs autres prenaient le parti des paneurs, et tombaient sur l'homme à barbe noire.

Les cheveux et l'extérieur en désordre de ce dernier dénotaient qu'il avait été sans asile depuis plusieurs jours et plusieurs nuits. Sa figure était rouge et échauffée par le vin. Il sauta sur une bouteille et la prit pour la jeter contre ses assallants.



Le meilleur est l'ennemi du bon.

graines céréales de Leipfert est le meilleur et le plus parfait succédané du café colonial coûteux et excitant.

Les plus hautes distinctions: Karlsbad 1908 et Paris 1909: Grand Prix, diplôme d'honneur et grandes médailles d'or.

Dépôts: SION: E. Exquis, E. Loréan. ARDON: A. Molk. CHAMOSON: Mme Cécile Motte. ST-LEONARD: Sté de consom. «Avenir» SAXON: Société de consommation; ERNEN: Vve Guntern-Loréan; LAX: W. Albrecht; BLITZINGEN: E. Wirthner-Blatter; FIESCH: P. Willig. CANTHEY: SAUHLIER Jean. Vex: Société de consommation l'«AVENIR» avec succursale à Hérensence.

Instrument de musique A DOUDIN Be...

Fournisseur de l'Ar. et fédérale

Magasin le mieux assorti de tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées.

Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

La Lessive moderne

Persil

garantie sans chlore blanchit le linge sans l'abîmer

absolument pas de danger sans brossage sans planche à savonner.

S'emploie avec n'importe quelle méthode de lavage.

Seuls Fabricants: Henkel & Co, Düsseldorf.

Dépôt général: Albert Blum & Co, Bâle.

En vente dans les ÉPICERIES et DR. GUERI.



SODEX est et reste la poudre à lessive, à récurer, à nettoyer, la meilleure et la plus avantageuse. A 15 cts. le paquet seulement. Fabrique de SODEX, S.A. Zofingue.

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Euréka



Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraines, goutte, névralgies, lumbago, sciaticque, odœurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie sourdité, choléra, hémorroïdes, hypertensions douloureuses, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2.50, argentée fr. 5, doublée or upérieure fr. 8 — Envoi contre remboursements. Prospectus gratuits et franco.

Seu dépôt:

LS. ISCHI, fabr. PAYERNE

Offres et demandes de places

Etudiez et profitez avec succès „Schweiz. Allgemein. Vkszeitung“ à Zofingen. Actuellement 400 offres et demandes de toutes les branches. Demandez et précisez bien le titre „Schweizer. Allgem. Volks-Zeitung“ à Zofingen.

POLI MEUBLE

Vernis américain, donne à tous les meubles une jolie apparence. En vente à fr. 1 le flacon, chez M. V. Pitteloud Pharmacien, Sion.

La Filature et Fabrique de draps et milaines

H. Berger-Besson à Eclépens (Vaud)

Médaille d'or à l'Exposition de Vevey (Vaud) 1901

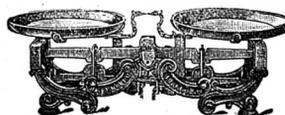
recommande aux propriétaires de moutons sa spécialité:

Fabrication à façon

de milaines et bons draps, unis et façonnés, pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits. Filage de laine à tricoter. Fabrication de couvertures de lit et de chevaux. Echantillons et renseignements sur demande.

Vente de draps fins et nouveautés, draps de sport, mi-draps, cheviots, milaines pour femmes et enfants. Envoi d'échantillons

Cet établissement des mieux aménagés possède les machines les plus perfectionnées, ce qui lui permet un travail prompt et soigné, aux prix seuls avantageux.



FABRIQUE D'APPAREILS DE PESAGE JEANR NAUD & CUENDET

— 2 Marché 19 — LAUSANNE — 2 Marché 19 —

Balan. Bascules Romaines. Poids publics

— SPÉCIALITÉS pour L'AGRICULTURE —

Réparations, Transformations, Prix de fabrique — Catalogue gratis et franco sur demande — Références de 1^{er} ordre. — Tous nos produits sont livrés étalonnés et garantis sur facture

B 624

PÉPINIÈRES

Grand choix de Pommiers, Poiriers, Abricotiers, Pruniers, Cerisiers, Cognassiers. — Hautes et basses tiges. — Variétés d'élite garanties. — Griffes d'asperges géantes, violettes, hautes d'Argenteuil. — Consoude géante.

Dépôt de l'excellent mastic « Baertschi ».

Prix avantageux — Remise pour revendeurs.

CH. PETER, Domaine des Iles, MARTIGNY (Valais).

TOUS LES COMMUNIQUÉS

pour concerts, représentations, comédies, réunions, courses, etc, ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une

TENDEZ LA MAIN A LA FORTUNE Grande Loterie d'Argent

garantie par l'Etat de HAMBOURG consistant en 100000 Billets, dont 48405 Lots et 8 primes partagés en 7 classes. La somme totale des prix s'élève à Neuf Millions 841476 Marcs

Le plus gros lot au cas le plus heureux suivant du plan sera

600000 Marcs ou 750000 Francs spécialement

1 à	300000	=	300000
1 à	200000	=	200000
1 à	100000	=	100000
2 à	60000	=	120000
2 à	35000	=	100000
1 à	45000	=	45000
2 à	40000	=	80000
1 à	35000	=	35000
2 à	30000	=	60000
7 à	20000	=	140000
1 à	15000	=	15000
11 à	10000	=	110000
46 à	5000	=	230000
103 à	3000	=	309000
163 à	2000	=	326000
539 à	1000	=	539000
693 à	300	=	207900
29098 à	160	=	4917562
17739 à	M 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.		

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat, est le prix pour un entier billet original Fr. 7.50

demi " " " 3.75

quart " " " 1.90

contre mandat de poste ou de remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible. en tous cas avant le

30 Avril

Kaufmann & Simon

Maison de banque et change à Hambourg.

Levain en poudre Sucre vanillin Poudre à peindre

du Dr. Oetker

à 15 cts le paquet

Albert Blum & Co, Bâle

Sion Fabrique de Chapeaux A L'ETOILE DES MODE Sion

Nouveaux modèles de Paris ■ dernier cri

Chapeaux pour dames, jeunes filles et garçonnets. Choix considérable et à tous prix. Tous les articles se fabriquant dans notre maison seront vendus au prix de gros. Réparations pour hommes, dames et enfants. Blanchissage. On utilise toutes fournitures.

Chronique historique

L'échafaud de Charles I^{er}

On dit que Louis XVI, prisonnier au Temple et devenu le grand lecteur, comme nul ne l'ignore, s'intéressait particulièrement aux récits de la mort de Charles I^{er} d'Angleterre; il trouvait une singulière analogie entre l'infortune du Stuart détroné et la sienne propre; et de fait, si l'on écarte la succession d'événements pour ceux qui assuraient la déposition de ces deux monarques on reconnaît dans les détails de leur fin tragique une similitude, dans la soirée matinée du 21 janvier 1793, Louis XVI, qui s'était installé tranquillement sur son lit, fut réveillé par Charles I^{er} qui, 144 ans auparavant, l'avait précédé sur l'échafaud.

Le 30 janvier 1649, dans la chambre à coucher du Palais de St James, Charles Stuart s'éveilla à 4 heures du matin. Sur un matelas étendu à même le parquet dormait paisiblement sir Thomas Herbert, qui fut pour son maître ce que Cérès devait être plus tard pour Louis XVI, le fidèle confident et le dernier ami. C'est Herbert qui nota, avec une exactitude scrupuleuse, les minutieux incidents de la mort royale.

Charles réveilla son serviteur; une lampe brûlait dans la chambre, unissant sa triste clarté à celle des tisons qui agnoisaient dans l'âtre. Tandis que sir Herbert se pencha pour ramener le feu, le roi alla vers la fenêtre et en tira les rideaux. Au dehors, c'était la nuit

opaque, une nuit de janvier, froide, humide et sans étoiles. Charles I^{er} considéra un instant cette ombre, puis il vint s'agenouiller près de la chéminée où il resta en prières. Il dut entendre, au loin, du côté de White-Hall, des coups de marteau sur des planches: les menuisiers préparaient là-bas l'échafaud.

Charles I^{er} était un mystique: il cherchait dans les livres pieux des maximes analogues à sa situation. La prophétie d'Ezéchiel l'avait singulièrement frappé: « J'écrirai ce qui est bas et j'abaisserai ce qui est haut... » Voici l'épée! Elle a été aiguisée et fourbie pour la confier à la main de celui qui tue ». Il avait aussi rencontré au livre de Samuel ce verset: « Il faut rejeter l'homme qui veut régner sur les autres hommes... » Et il disait à l'ordre de Dieu, il s'y soumettait sans murmurer et ne s'occupait plus qu'à mourir saintement, dignement, en homme de foi et de courage. Ce motif de résignation a été mis en lumière dans la remarquable étude de M. Eugène Defrance, qui, suivant le récit de Herbert, nous conte les dernières heures de Charles I^{er}. (L'esprit mystique de la Révolution d'Angleterre).

Quand 5 heures furent sonnées, le roi termina son oraison, et ordonna à Herbert de le peigner et habiller avec plus de soin qu'à l'ordinaire. Comme il achevait, l'évêque de Londres, Juxon, se présenta; le condamné l'accueillit aimablement; en sa présence, il remit à Herbert une Bible destinée au Prince de Galles, un petit cad an solitaire en argent pour le Duc d'York, divers autres souvenirs qu'il légua au Duc de Gloucester, à la Duchesse de Richmond. Puis il pria l'évêque de lui lire l'Evangile; le prélat ouvrit le livre et commença: « Ils l'ont maltraité par haine, et ils ont crucifié leur roi... » D'un geste, Charles l'arrêta; il pensait que l'évêque avait choisi ce texte pour lui en faire l'application; mais

jour. Alors le roi tomba dans une méditation profonde, puis, après un assez long silence, « maintenant, dit-il, les coquins peuvent venir, je suis résigné et indulgent ». On est surpris par la lenteur voulue de cette agonie. Charles I^{er} se complaisait à déguster cette épouvantable attente; point de récriminations sur la durée des préparatifs, il paraît aussi calme et aussi indifférent que si l'échafaud s'élevait pour un autre. Juxon lui conseilla de prendre quelque nourriture, et le roi céda, mange et boit tranquillement. Quand se présenta le chef des halberdiers annonçant que l'heure a sonné de se rendre à White-Hall: « Bien, monsieur, fait Charles, je vais vous rejoindre ». Il serra la main de l'évêque, et dit: « Partons! » Ce geste et ce mot furent ceux de Louis XVI qui tint la tige du Temple. Depuis St. James jusqu'à White-Hall, le condamné marcha d'un pas de promenade, escorté de halberdiers. Il gravit le grand escalier du palais, pénétra dans son ancienne chambre à coucher. Il est dix heures, l'exécution n'aura lieu qu'à midi. Le roi s'assied. Enfin, on vint le prévenir que tout était prêt; il se leva, traversa la tête haute une galerie, puis se trouva devant un énorme échafaud tendu de drap noir; sur un tapis noir le billot auquel était appuyé la hache, et à côté, debout, le bourreau, masqué d'un loup de velours. Le roi s'avança fièrement, regarda la foule maintenue par la troupe et s'adressa à elle pour expliquer sa conduite, puis il s'approcha de l'exécuteur. « Je ferai une courte prière, dit-il, et quand j'étendrai les mains... mais pas avant! » Le bourreau fit signe qu'il avait compris.

Alors le condamné dégrafa son manteau, ôta son collier de St. Georges, et tout en se préparant, il causait avec l'évêque Juxon, qui ne l'avait pas quitté, et s'approcha du billot. « Est-il bien ferme? demanda-t-il. — Oui, Sire,

les mains, n'est-ce pas? reprit le roi, alors... » Il s'agenouilla, posa la tête sur le bloc et pria; puis il écarta les mains... et la hache s'abattit.

Les dernières paroles du roi sur l'échafaud furent « Remember » — souvenez-vous — l'Histoire ne pourra jamais pénétrer le mystère de ce mot: il s'agit probablement d'un suprême adieu adressé à un être cher.

Alexandre Ghika.

Sion — Etat-civil

Mois de mars 1910.

NAISSANCES

Blaser Olga d'Ernest, de Biglen (Berne). Rielle Doloresa, de Maurice, de St-Léonard. Büchli Pauline, de Balthasar, de Malters. Haenni Colette, de William, de Loèche et Sion. Rotten Inès-Eugénie, de Albert, de Sion. Oggier Georgette-Tersie, de Frédéric, de Varone. Sartorio Marius, de Paul, de Doccio (Italie). Amacker Simone, d'Alfred, de St-Maurice et d'Eischoll. Jacquemet Marie-Joséphine d'Eugène, de Conthey Margelisch Jeanne, de Joseph, de Betten Solioz Armand, de Ulysse, de St-Léonard. de Riedmatten Louis-Henri, de Louis, de Sion Fournier Xavier, de Pierre, de Nendaz Vonschallen Léonie, de Jean-Marie, de St-Nicolas. Bruttin Edouard, d'Adolphe, de Sion Solioz Joseph, de Jean-Baptiste, de St-Jean (Anniviers) Rossier René, de François, de Salins. Minotti Emile, de Emile, de Moltrasio (Italie) Bagaim Félix, de Charles, de Sion et Salins.

(DECES)

Locher Ida, de Jean, de St-Gall, 27 ans. Voula Bertha, de Louis, de Chambray (Aoste) 3 semaines. Hugon Alexandre, de Joseph, de Sion, 42 ans. Gay Anne-Marie, née Mariéthoud, de Finshauts et Salins, 49 ans. Reichenbach Samuel, de Sion et Saanen, 79 ans. Büchli Berthe, de Balthasar, de Malters, 14 mois.

cin, de Savièze, 49 ans. Büchli Rosa, de Balthasar, de Malters, 2 ans. Peruccio Louis, de Clément, de Fiecchia (Italie), 8 ans. Giolina Jules, de Joseph, d'Ameno (Italie), 1 an. Allet Madeleine, née Delacoste, de Loèche-Ville et Sion, 32 ans.

MARIAGES

Rion Gustave, de Sion, et Turin Suzanne, née Bonvin, de Collombey-Muraz. Favre Pierre-Louis, de Monthey, et Bourban Ida, de Sion et Nendaz. Kapfer Balthasar, de Sion, et Benziger Adrienne, de Sion.

Vex et Agettes — Etat-civil

NAISSANCES

Métraiier Anédée Célestin de Joseph, des Agettes et Salins. Rudaz Albert Louis de François, de Vex. Cretaz Emmanuel Joseph, d'Emmanuel, des Agettes. Rudaz Adrien Héribert d'Adrien, de Vex.

Nendaz — Etat-civil

NAISSANCES

Michelet Agnès, de Maurice, Nendaz. Mariéthod Alphonse, de Joseph, Nendaz. Fournier René, de Sébastien, Nendaz. Métraiier Marcel de Mathias, Nendaz. Brocard Pierre, de Pierre, Nendaz. Michelet Marius, de Lucien, Nendaz. Praz Sydonie de Pierre, Nendaz. Fournier Maximilien de Jean, Nendaz. Pitteloud Jean-Charles, de Jean, Nendaz. Folher Emma, de Nicolas, Nendaz.

(DECES)

Loye Césarine de Joseph, 10 mois, Nendaz. Fournier de Camille, 15 ans, Nendaz.

MARIAGES

Denis Jules, Leytron et Gilloz Marguerite Nendaz. Denis Jules, Leytron et Fournier Hélène, Nendaz.

Port-Valais — Etat-civil

NAISSANCES

Brouze Adèle, née Duchoud, de Port-Valais.